



Vendredi 6 avril 2018 à 21h00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 2 – 2018

° ° 0 ° °

Affiché le 10 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 6

Etaient présents :

Mrs BLANC-GALERA, BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, CUJIVES, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, MULLER, PORTES, PUJOL, ROUQUET et ZAMBONI

Mmes BARRAL, BERBON, CHAMPEAUX, DESAINT, EYCHENNE, PONS, TEYSSIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. ESTRADÉ à M. FONTA
Mme GUILLEMAT à M. PUJOL
Mme KEROUEDAN à M. CUJIVES
Mme LIPPENS à M. BLANC-GALERA
Mme MAHEU à M. LABEUR
Mme RAYNIER à Mme PONS

Secrétaire de séance : M. Julien BLANC-GALERA



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2018 2 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2018	Louis MARETTE
2018 2 2	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : approbation du compte administratif 2017	Jacques PUJOL
2018 2 3	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : approbation du compte de gestion 2017	Jacques PUJOL
2018 2 4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : Affectation des résultats 2017	Jacques PUJOL
2018 2 5	VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE : Exercice 2018	Jacques PUJOL
2018 2 6	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Individualisation des crédits par bénéficiaire	Louis MARETTE et Jacques PUJOL
2018 2 7	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Subventions soumises à convention de financement : Comité des Fêtes	Jacques PUJOL
2018 2 8	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Subventions soumises à convention de financement : Association Familles Rurales de Mazères	Michel LABEUR
2018 2 9	ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS A CARACTÈRE ADMINISTRATIF : Association Foncière de Mazères	Louis MARETTE
2018 2 10	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : Approbation du budget primitif 2018	Jacques PUJOL
2018 2 11	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du compte administratif 2017	Jacques PUJOL
2018 2 12	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du compte de gestion 2017	Jacques PUJOL
2018 2 13	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Affectation du résultat 2017	Jacques PUJOL
2018 2 14	BUDGET ANNEXE ATELIER RÉSINE CIAT : Approbation du budget primitif 2018	Jacques PUJOL
2018 2 15	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du compte administratif 2017	Jacques PUJOL

2018 2 16	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du compte de gestion 2017	Jacques PUJOL
2018 2 17	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Affectation du résultat 2017	Jacques PUJOL
2018 2 18	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITATION : Approbation du budget primitif 2018	Jacques PUJOL
2018 2 19	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ZI DE GARAOUTOU : Approbation du compte administratif 2017	Jacques PUJOL
2018 2 20	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ZI DE GARAOUTOU : Approbation du compte de gestion 2017	Jacques PUJOL
2018 2 21	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ZI DE GARAOUTOU : Affectation du résultat 2017	Jacques PUJOL
2018 2 22	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL ZI DE GARAOUTOU : Approbation d'un budget 2018 de clôture	Jacques PUJOL
2018 2 23	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE BONZOM : Approbation du compte administratif 2017	Jacques PUJOL
2018 2 24	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE BONZOM : Approbation du compte de gestion 2017	Jacques PUJOL
2018 2 25	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE BONZOM : Affectation du résultat 2017	Jacques PUJOL
2018 2 26	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE BONZOM : Approbation d'un budget 2018 de clôture	Jacques PUJOL
2018 2 27	DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : reversement de droits de places et d'une subvention au profit du Comité des Foires et Marchés	Jacques PUJOL
2018 2 28	INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE ET TEMPLE	Corinne SGOBBO
2018 2 29	CENTRE DE GESTION DE L'ARIÈGE : Recours au service de remplacement : actualisation du taux horaire	Corinne SGOBBO
2018 2 30	FONDATION DU PATRIMOINE : Don d'un orgue : Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire	Louis MARETTE
2018 2 31	DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Monsieur Julien BLANC-GALERA** Conseiller Municipal, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

**N°2018 2 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 9 MARS 2018**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 9 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

N°2018 2 2 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du compte administratif 2017

Le maire précise aux membres présents que le premier document budgétaire porte sur l'examen des comptes du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire.

Aussi il a rappelé que s'il peut participer aux débats, il se retirera au moment du vote pour ne point y prendre part.

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, le compte administratif soumis au vote après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi ***a été approuvé à l'unanimité.***

Le résultat total de l'exécution du budget 2017 apparaît ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	3 778 814.57 €
Recettes de l'exercice	4 653 389.28 €
Résultat de l'exercice	874 574.71 €
Résultats antérieurs reportés	677 618.63 €
Résultat de clôture	1 552 193.34 €

Investissement	
Dépenses de l'exercice	1 429 273.69 €
Recettes de l'exercice	1 448 112.79 €
Résultat de l'exercice	18 839.10 €
Résultats antérieurs reportés	-410 038.58 €
Résultat de clôture	-391 199.48 €

N°2018 2 3 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2017

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Dressé par le receveur, le compte de gestion, parfaitement identique au compte administratif, soumis au vote

a été approuvé à l'unanimité.

N°2018 2 4 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Affectation des résultats 2017

• Affectation en réserve Investissement :	977 010.00 €
• Report en fonctionnement :	575 183.34 €

	1 552 193.34 €

Approuvé à l'unanimité.

A cette occasion, le Maire souligne l'importance du résultat positif du compte administratif 2017 de 1,5 M € qui est le signe évident et mathématique de la saine et rigoureuse gestion des finances de la commune et il a remercié particulièrement son 1^{er} Adjoint Jacques PUJOL, la commission des finances mais également les services comptables et administratifs de la commune ainsi que la D.G.S Corinne SGOBBO.

N°2018 2 5 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE : Exercice 2018

Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires le 9 mars 2018,
Sur proposition de la commission finances,

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé le maintien des taux de la fiscalité locale pour 2018 identiques à ceux de 2017 à savoir :

TAUX	applicables en 2018
<i>Taxe d'habitation</i>	16.52
<i>Taxe foncier bâti</i>	15.98
<i>Taxe foncier non bâti</i>	85.09
<i>Taxe professionnelle-CFE</i>	25.96

N°2018 2 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Individualisation des crédits par bénéficiaire

Vu les propositions de la Commission Vie Associative ;
Les associations suivantes, pour lesquelles les élus présidents, n'ont ni participé aux débats, ni au vote en quittant la salle, se sont vues attribuer pour l'exercice 2018 les subventions suivantes :

Sur proposition de Jacques PUJOL,

- **Fébus Aban** : 10 700 € pour les Médiévales
(Manifestation labellisée par le Conseil Départemental de l'Ariège)
Pour : 25 - Abstention : 0 - Contre : 1 de Mme BARRAL
- **Comités des Foires et Marchés** : 16 060 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **ACCA Chasse** : 1 685 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Pays de Cocagne** : 4 500 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0

- **Rugby Club Mazères XV** : 4 000 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Génération mouvement Club des aînés** : 5 755 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Les Amics de l'Oustal** : 400 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Cercle des arts et des jeunes mazériens- MJC** : 3 000 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0

Sur proposition de Louis MARETTE,

- **Autour des Lacs** : 1 000 €
Pour : 26 - Abstention : 0 - Contre : 0

N°2018 2 7 et N°2018 2 8 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :
Subventions soumises à convention de financement

L'article 1 du décret N°2001-495 : « les collectivités ont l'obligation de conclure une convention avec les associations dont le montant de subvention annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Sont concernées les associations suivantes :

- **Comité des fêtes** : 26 250 €
Pour : 27 - Abstention : 0 - Contre : 0
- **Familles Rurales de Mazères** : 116 890 € (ALAE, ALSH)
Pour : 27 - Abstention : 0 - Contre : 0

A cette occasion, Michel LABEUR a rappelé la diminution de l'aide allouée à l'association Familles Rurales, liée à l'exercice de la compétence petite enfance (crèche et RAM) par la CCPAP au 1^{er} janvier 2018.

N°2018 2 9 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS A CARACTÈRE ADMINISTRATIF : Association Foncière de Mazères

Le conseil municipal **à l'unanimité** a décidé de renouveler sa subvention annuelle de 6 373 € à l'Association foncière de Mazères, destinée à l'entretien des fossés mères de la commune (Subvention identique depuis plus de 11 ans).

N°2018 2 10 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Approbation du budget primitif 2018

1 – Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 4 748 748.40 €. **(Annexe I).**

Les subventions font l'objet de l'**annexe II.**

2 – Section d'investissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 2 380 492 €.

Les principales opérations prévues ou poursuivies en 2018 sont :

- Les travaux de stabilisation de la Falaise au droit de l'auberge de l'Hers
- L'agrandissement de l'aire de Skate Park et la création d'un terrain multisports dans les près du Raunier
- La réfection totale de l'aire de jeux –Jardins du Séminaire
- Les travaux de réaménagement des salles Fébus et Séminaire (accessibilité et isolation thermique ; création de sanitaires ; réfection des cuisines)
- Le renouvellement du parc roulant des services : acquisition d'une tondeuse auto tractée et d'un véhicule utilitaire neuf
- La réfection complète des cours de tennis.

Le budget principal 2018 (sections de fonctionnement et d'investissement) d'un montant de 7 129 240.40 €, exposé par Jacques PUJOL, vice-président de la commission finances a été adopté à l'unanimité.

**N°2018 2 11- N° 2018 2 12- N° 2018 2 13- N°2018 2 14 : BUDGET ANNEXE ATELIER
RÉSINE CIAT : Approbation des comptes administratif et de gestion 2017 - Affectation du
résultat 2017 – budget primitif 2018**

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget primitif 2018 soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité.**

Le résultat total de l'exécution du budget 2017 apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	7 742.23 €
Dépenses de l'exercice :	2 127.56 €
Résultat de l'exercice :	5 614.67 €
Résultat antérieur reporté :	3 383.33 €
Résultat de clôture :	8 998.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	4 997.21 €
Dépenses de l'exercice :	5 237.79 €
Résultat de l'exercice :	- 240.58 €
Résultat antérieur reporté :	- 4 997.21 €
Résultat de clôture :	- 5 237.79 €

L'assemblée **à l'unanimité** a décidé de virer en section d'investissement 5 237.79 € prélevés sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement et de reporter le surplus de 3 760.21 € en section de fonctionnement.

La section de fonctionnement 2018 s'équilibre à la somme de 11 510 € et la section d'investissement à 10 737 €.

**N°2018 2 15 - N° 2018 2 16 - N°2018 2 17- N°2018 2 18 : BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT HABITATION : Approbation des comptes administratif et de gestion 2017 -
Affectation du résultat 2017 – budget primitif 2018**

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget primitif 2018 soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité.**

Le budget du lotissement habitation n'ayant connu aucune activité durant l'année 2017, aucun résultat n'est à reporter sur l'exercice 2018.

**N°2018 2 19 - N° 2018 2 20 - N°2018 2 21 - N°2018 2 22 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
ARTISANAL ZI DE GARAOUTOU : Approbation des comptes administratif et de gestion 2017 -
Affectation du résultat 2017 – Approbation d'un budget 2018 de clôture**

S'agissant des zones d'activité qui ont été transférées au 1^{er} janvier 2018 en application des dispositions de la loi NOTRe, il a été convenu avec les services de la DGFIP que la solution conforme aux préconisations de la nomenclature M14 consistait en :

- La clôture des 2 budgets annexes et la reprise des résultats qui seront transférés à l'EPCI
- La création par la CCPAP de 2 budgets annexes pour les zones d'activité de Garaoutou et de Bonzom avec transfert des emprunts et reprise des stocks

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget 2018 de clôture soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité.**

Le résultat total de l'exécution du budget 2017 apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	33 754.26 €
Dépenses de l'exercice :	52 238.16 €
Résultat de l'exercice :	-18 483.90 €
Résultat antérieur reporté :	18 483.96 €
Résultat de clôture :	0.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	52 238.16 €
Dépenses de l'exercice :	150.00 €
Résultat de l'exercice :	52 088.16 €
Résultat antérieur reporté :	-52 023.84 €
Résultat de clôture :	64.32 €

Le budget de clôture 2018 s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

N°2018 2 23 - N° 2018 2 24 - N°2018 2 25 - N°2018 2 26 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE BONZOM : Approbation des comptes administratif et de gestion 2017- Affectation du résultat 2017 – Approbation d'un budget 2018 de clôture

Sur proposition de Jacques PUJOL 1^{er} adjoint en charge des finances, les comptes administratif et de gestion ainsi que le budget 2018 de clôture soumis au vote, après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, **ont été approuvés à l'unanimité.**

Le résultat total de l'exécution du budget 2017 apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice :	0 €
Dépenses de l'exercice :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat de clôture :	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice :	5 746.44 €
Dépenses de l'exercice :	0 €
Résultat de l'exercice :	5 746.44 €
Résultat antérieur reporté :	- 5 746.44 €
Résultat de clôture :	0€

Le budget de clôture 2018 s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

N°2018 2 27 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : reversement de droits de places et d'une subvention au profit du Comité des Foires et Marchés

L'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté :

- de procéder au reversement de droits de place perçus à l'occasion de diverses manifestations et vide greniers pour un montant de 1104 € (de décembre 2017 à mars 2018), au profit du comité des foires et marchés et d'une subvention Conseil départemental de l'Ariège pour un montant de 2 400 € pour l'organisation de la foire du gras de 2016.

N°2018 2 28 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE ET TEMPLE

Le Conseil Municipal a également voté **à l'unanimité** la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'Église et du Temple en 2018 pour un montant de 476, 75 €.

N°2018 2 29 : CENTRE DE GESTION DE L'ARIÈGE : recours au service de remplacement : actualisation du taux horaire

Vu les délibérations N° 2011 4 4 du 1^{er} juillet 2011 et N° 2017 4 18 du 30 juin 2017 approuvant le recours au service de remplacement du centre de gestion de l'Ariège afin de permettre d'assurer la continuité des services en palliant l'absence momentanée de son personnel (congés maladie, de maternité...).

Le Conseil d'administration du Centre de gestion, dans sa séance du 14 février 2018 ayant décidé de porter la part refacturée aux collectivités à 19 euros de l'heure (contre 17 euros de l'heure), le Conseil Municipal a **à l'unanimité** approuvé la signature d'une convention actualisée.

N°2018 2 30 : FONDATION DU PATRIMOINE : Don d'un orgue :
Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire

Vu la décision n°2018/008 actant le don d'un orgue à la commune en vue de son installation à l'église ;

Vu l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine depuis 2005 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature d'une convention de souscription entre la commune, l'association Pays de Cocagne et la Fondation du Patrimoine visant à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Le bénéfice de cette souscription permettra de financer les travaux nécessaires au démontage et au remontage de l'orgue dans l'église de Mazères.

N°2017 3 31 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La location d'un appartement dans les immeubles communaux
- L'attribution des marchés dans le cadre de l'aménagement d'un skate park et d'un terrain multisport :
 - pour la réalisation des travaux d'enrobés
 - pour la fourniture du terrain multisports
 - pour la fourniture d'une aire de skate park
- La signature d'un contrat de location d'une machine à affranchir pour les services administratifs
- La signature d'un contrat de location d'un photocopieur pour l'accueil et d'un photocopieur pour le pôle administratif de la mairie
- La donation de quatre peintures de Mazères de Jules BERGE par M. et Mme VIEULES Jean-Max
- La création d'une 12^{ème} classe à l'école élémentaire Victor Hugo à compter de la rentrée de septembre 2018
- la retenue de caution d'un logement communal.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h10.